

le  
Voisins

Voisins notre ville

**Entretien avec Alexis  
Biette et Cédric Duflot**

pages 2-3

**Une Ville Nouvelle en  
mutation**

pages 4-5

**Budget 2009 : prévenir  
pour mieux construire**

pages 6-7

**Sagesse et ambition :  
un budget maîtrisé**

page 8-9

**Derrière chaque  
service des  
professionnels qualifiés**

pages 11-12

**L'heure est à la  
prudence**

page 13

**Zoom sur vos impôts**

pages 14-15

# Entretien avec Alexis Biette et Cédric Duflot, Conseiller municipal



De g-à-d : Alexis Biette, Fabrice Gay (de dos, rédacteur en chef de Voisins notre Ville), Lionel Villers et Cédric Duflot.

**VNV : Ce budget 2009 est la 1<sup>ère</sup> feuille de route financière de l'équipe municipale renouvelée. Comment l'avez-vous élaboré ? Quelles en sont les grandes orientations ?**

**Alexis Biette :** Les grandes orientations de ce budget s'appuient sur le projet politique qui a obtenu l'adhésion des électeurs vicinois. Nous nous plaçons dans la continuité du mandat précédent avec la confiance des Vicinois qui ont fait le choix de notre vision à long terme. Il est réaliste et ne peut pas être déconnecté d'un contexte économique difficile. De plus, il doit être équilibré entre les dépenses et les recettes.

*"Le maintien des services à la population, sur lesquels nous recueillons de nombreux témoignages de satisfaction, a guidé son élaboration."*

**Cédric Duflot :** Ce budget 2009 s'articule autour des trois grandes priorités que nous avons défendues auprès de la population : la famille, de la petite enfance au 4<sup>e</sup> âge ; le maintien du cadre de vie et de la sécurité ; l'anima-

tion culturelle et sportive de notre ville. Le maintien des services à la population, sur lesquels nous recueillons de nombreux témoignages de satisfaction, a guidé son élaboration.

**VNV : Vous avez fait le choix d'augmenter les taux d'imposition de 3,5%. Cette hausse est-elle directement liée au contexte économique ? La baisse des dotations de l'État est-elle un des facteurs ayant motivé ce choix ?**

**AB :** Le contexte est effectivement difficile, mais en augmentant les impôts de 3,5%, nous nous situons dans la moyenne nationale. Nous avons été contraints d'appliquer cette hausse pour compenser l'augmentation de 3,6% cette année du Panier du Maire (voir encadré). L'État, lui, doit anticiper l'avenir dans le versement de la Dotation Globale de Fonctionnement (lire page 13). Elle n'augmente cette année que de 1%, et n'évolue donc pas au même rythme que l'inflation.

**CD :** La baisse des transactions immobilières a eu un impact important sur nos recettes. La chute du Marché immobilier relativement stable jusqu'en août 2008, a entraîné une baisse des Droits de mutation (lire page 13) de 52% sur

le dernier trimestre. Alors qu'ils s'élevaient à 650 000 € en 2008, la Commission municipale les a estimés à 300 000 € en 2009. Deux facteurs se sont additionnés : l'augmentation du Panier du Maire et la baisse de nos recettes, que nous avons compensées par une réduction de -8,63% de notre budget de fonctionnement.

**"Les services municipaux ont effectué un travail énorme en élaborant un Budget Base Zéro. Que retient-on ?**

**Quelles dépenses ne reconduit-on pas ?**

**Que peut-on réduire ?**

**Les fruits de cet effort ont abouti à une baisse du budget de fonctionnement de 8,63% par rapport à 2008."**

**VNV : N'y avait-il pas d'autre alternative pour maintenir l'équilibre budgétaire de la ville que cette augmentation ?**

**CD :** Cette hausse a été décidée en dernière mesure après avoir cherché toutes les économies nécessaires pour en limiter l'impact dans le budget 2009. Les services municipaux ont effectué un travail énorme en élaborant un Budget Base Zéro. Que retient-on ? Quelles dépenses ne reconduit-on pas ? Que peut-on réduire ? Comme je le précisais plus haut, les fruits de cet effort ont abouti à une baisse de 8,63% du budget de fonctionnement par rapport à 2008. Cela compense en partie la diminution de nos recettes mais pas l'inflation du Panier du Maire.

**AB :** Mon équipe et moi-même sommes attachés à l'attractivité de notre ville. Je me suis engagé à maintenir une qualité de services élevée en direction de toutes les catégories de la population - enfants, jeunes, seniors - et le même montant de subventions aux associations qui œuvrent au dynamisme local. Je pense que c'est aussi le choix des Vicinois.

# al délégué aux Finances

À niveau égal de prestations, il n'y avait donc pas d'autre alternative cette année.

**VNV : La masse salariale représente 55% du budget de fonctionnement de la collectivité. Bien que ce soit équivalent sur l'ensemble des villes de l'agglomération, n'était-il pas possible de réduire cette dépense au vu du contexte ?**

**AB :** Les services que nous offrons aux Vicinois, notamment dans les domaines de l'enfance, du scolaire, de la jeunesse, sont générateurs de personnel. Nous avons contraint la hausse du Budget Ressources humaines à 3,35% qui correspond à la hausse mécanique liée à l'évolution des carrières et aux remplacements indispensables au bon fonctionnement de la collectivité. À chaque départ - retraite, mutation - nous étudions au cas par cas la pertinence de son remplacement avec le service des Ressources humaines et privilégions, lorsque c'est possible, la mutualisation des compétences et la réorganisation interne.

**"Nous préférons privilégier et maîtriser un service de qualité assuré par des agents de qualité".**

**CD :** J'ajoute qu'à prestation équivalente, la réduction de la masse salariale entraînerait le recours à la sous-traitance de ces services, ce que nous tenons à limiter, sachant que le recours à l'externalisation tirerait plutôt les dépenses vers le haut que l'inverse. Nous privilégions la maîtrise d'un service de qualité assuré par des agents de qualité.

**VNV : Vous souhaitez maintenir le niveau de services à la population et les investissements prévus ? Est-ce réaliste ?**

**AB :** Ce n'est pas une question de réalisme mais de volonté politique. Nous pouvons nous appuyer sur une gestion saine de la collectivité

et ne souhaitons pas rajouter de la crise à la crise. Nous pouvons maintenir nos investissements parce que notre endettement est faible. Nous ne pouvons pas faire supporter aux générations futures le ralentissement de nos investissements présents qui entraînerait la dégradation du patrimoine communal.

**CD :** Le remboursement anticipé du Fond de compensation de la TVA (FCTVA, lire page 14) auquel s'est engagé l'État nous conforte dans notre politique d'investissement qui participe au plan de relance national. C'est un soutien pérenne si nous maintenons le cap.

**Alors que la situation est déjà difficile pour les Collectivités territoriales, comment avez-vous reçu l'annonce de la suppression de la Taxe professionnelle faite par le Président de la République ?**

**AB :** La modification de la constitution garantit aux Collectivités territoriales le même niveau de recettes, il y aura donc compensation. Je suis confiant mais il nous faut maintenir le dynamisme des recettes fiscales.

Par contre, la Communauté d'agglomération sera, elle, directement concernée. Nous serons donc vigilants vis-à-vis d'elle pour que la suppression de la Taxe professionnelle ne soit pas compensée par un impôt direct appliqué aux ménages.

**"La crise économique a moins d'impact sur une commune reconnue pour sa bonne gestion que sur une autre, je suis donc confiant dans l'avenir".**

**Comment envisagez-vous la sortie de crise pour une collectivité telle que Voisins, et plus généralement la poursuite des projets du mandat ?**

**AB :** Je n'ai pas de boule de cristal, je ne peux donc pas prédire le futur. Bien sûr l'année 2010 sera également difficile mais nos finances sont saines. La crise économique a moins d'impact



## Le Panier du maire qu'est-ce que c'est ?

Le "Panier du maire" est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes. Il correspond pour les particuliers au fameux "Panier de la ménagère" qui sert de référence pour évaluer l'inflation. Celui-ci donne les clés de répartition pour toutes les dépenses d'un ménage telles que le transport, les fluides (eau, gaz, électricité, gaz...), l'alimentation, la santé, les loisirs...

Le "Panier du Maire" comprend toutes les charges qu'il doit assumer dans le cadre de la gestion de la commune, dont principalement les frais de personnel (40% du panier), les bâtiments (12%), les subventions et participations (13%), les fluides...

Il est en augmentation de 3,6% cette année.

sur une commune reconnue pour sa bonne gestion que sur une autre, je suis donc confiant dans l'avenir.

Dès la préparation budgétaire 2009, nous avons engagé une réflexion à long terme qui devrait nous permettre de maintenir nos projets pour Voisins et les Vicinois.

**VNV : Pour conclure ?**

**AB :** Je profite de cet entretien pour remercier Cédric Dufлот de son investissement dans sa délégation et plus particulièrement dans l'élaboration de ce budget 2009. En raison de contraintes professionnelles importantes, il m'a annoncé après le vote du budget ne plus avoir la disponibilité nécessaire pour assumer cette mission, ce que je comprends. J'ai donc décidé de nommer Lionel Villers Maire-adjoint délégué aux Finances, tout en renouvelant ma confiance à Cédric Dufлот avec qui il fera équipe en tant que Conseiller municipal Rapporteur du Budget. La gestion financière de notre ville en ces temps difficiles ne souffrira pas du renforcement de notre dispositif à "deux têtes".

UNE VILLE NOUVELLE

# Voisins au

**La politique des Villes Nouvelles est née au milieu des années 1960. Elle a concerné au total neuf sites, dont cinq villes nouvelles en Ile-de-France : Saint-Quentin-en-Yvelines, Sénart, Évry, Cergy et Marne-la-Vallée. À l'origine, leur vocation fut d'absorber une part significative de la croissance démographique de Paris avec trois idées-force : le polycentrisme, la lutte contre les grands ensembles et la recherche de la mixité sociale.**

**Ce supplément Finances est encarté dans Voisins notre Ville n°79**

**Directeur de la publication** Alexis Biette

**Rédacteur en chef** Fabrice Gay

**Déléguée à la Communication**

Élisabeth Deviterne-Biette

**Rédaction** Audrey Castanier, Fabrice Gay

**Maquettiste-graphiste, iconos,**

**illustrations** Ghislaine Haram-Jourdain

**Diffusion** Aurore Nivet

**Impression** Imprimerie du Marais

**Crédits photos**

Audrey Castanier, Fabrice Gay, Minh Giau Truong, services municipaux

**Dépôt légal** Mai 2009

**ISSN** 1283 0003

Imprimé à 5 000 exemplaires.



Le supplément Finances est imprimé sur papier cyclus print couché mat, 100 % pâte recyclée

## EN MUTATION

# cœur de la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines

## La Ville Nouvelle, symbole de l'Aménagement du Territoire

D'un point de vue qualitatif, les Villes Nouvelles constituent une réussite en matière d'innovation, de structuration de l'environnement et de conceptions urbanistiques et architecturales.

Conçue dans les années 70, la Ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines détient aujourd'hui un patrimoine urbain et architectural, reflet d'une histoire "condensée". Les architectes et artistes de renom, Ricardo Bofill, Marta Pan, Le Corbusier, Renzo Piano, Roger Taillibert, Valode et Pistre... se sont employés à construire une ville moderne.

## De l'expansion à la stabilisation

Remontons aux origines de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans les années 1970. Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux se sont construites vite pour répondre aux demandes des familles nouvellement installées.

Au-delà des habitations et des entreprises, la nécessité de répondre aux besoins des familles - enseignement, activités pour les plus jeunes, crèches, cantines scolaires, centres de loisirs, accès à la culture via des salles de musique, médiathèques... - a justifié une construction massive. Souvenez-vous des terrains vagues, des papiers peints aux motifs colorés, du centre-ville de

Voisins qui accueillait les fêtes foraines et les Forbans.

Changement de cap aujourd'hui : le taux de natalité baisse et la population des villes de Saint-Quentin-en-Yvelines stagne. Les municipalités doivent s'adapter à un contexte sociodémographique nouveau.

## L'émergence de nouveaux besoins

Voisins est une ville dynamique au sein de laquelle les équipes municipales ont œuvré pour offrir à leurs administrés les services correspondants à leurs besoins et modes de vie. Au fil du temps, la vie en Ville Nouvelle a changé et la pyramide des âges a évolué.

Ces évolutions, prises en compte par la municipalité, influent sur les services proposés afin d'être en parfaite adéquation avec les besoins "nouveaux".

La répartition jeunes/seniors n'est plus la même que dans les années 70. Les familles "pionnières" ont vieilli et les jeunes ont quitté le foyer familial. Ces évolutions ont des impacts directs sur les villes et plus précisément sur les services communaux.

À Voisins, et ce depuis les années 90, chaque rentrée scolaire est synonyme de baisse des effectifs. Certaines salles de classe amenées à fermer leurs portes, faute d'un effectif suffisant, doivent trouver une seconde vie.

Quant aux "seniors" de 2009, ils sont bien loin de ressembler à ceux des années 70. Le "bien vieillir" est

désormais sur toutes les lèvres, et aujourd'hui ils sont demandeurs d'activités et d'animation. La gestion des collectivités locales se révèle de plus en plus complexe dans un environnement particulièrement changeant et face à une demande sociale en constante évolution, quantitative et qualitative.

Le défi de chaque commune est de s'adapter aux besoins de sa population et de répondre au mieux aux "nouvelles" demandes de services.

**Le budget 2009  
suit cette  
orientation  
en soutenant  
les projets Ville  
autour  
de 3 priorités :  
la famille,  
l'animation  
culturelle  
et sportive  
et le cadre  
de vie**

# Le budget 2009 : prévenir pour mieux

**Le budget d'une commune est toujours assez compliqué à comprendre pour qui n'est pas habitué à l'exercice. Avant de dévoiler l'édition "2009", revenons sur ses grandes caractéristiques.**

## Ajuster les ambitions et les projets aux moyens financiers

Le budget est la traduction en termes financiers de la politique locale : choix des dépenses, arbitrages entre niveau de pression fiscale, recours à l'emprunt et tarification des services. Le transfert de certaines compétences de l'État aux Collectivités territoriales a renforcé l'autonomie financière des communes dès 2003.

La gestion publique locale est confrontée aux évolutions de son environnement et au souhait légitime des élus d'une meilleure prise en compte des attentes des citoyens.

## Le principe d'équilibre financier

Pour les collectivités territoriales, à la différence de l'État, l'équilibre budgétaire est obligatoire. Ce principe d'équilibre repose sur la couverture complète des dépenses par les recettes.

## Un calendrier "hors-norme"

Les collectivités ont jusqu'au 31 mars pour voter leur budget "primitif". Exécuter le budget c'est prévoir les dépenses et les recettes autorisées en Conseil municipal. À Voisins, elles ont été votées lors de la séance du 27 mars. La ville pourra toutefois soumettre des décisions modificatives en cours d'année.

**DÉPENSES : 20 604 034 €**

**Fonctionnement : 15 045 766 €**

**Investissement : 5 558 268 €**

### Prestations de services aux Vicinois :

organisation d'événements, restauration scolaire, établissement d'actes d'état civil, actions de prévention, sécurité

### Entretien et valorisation du Patrimoine :

espaces verts, voiries, bâtiments publics

### Rémunération du personnel communal

### Extension et création d'infrastructures

Réaménagement et extension de La Gravière

Réhabilitation et aménagement du poste

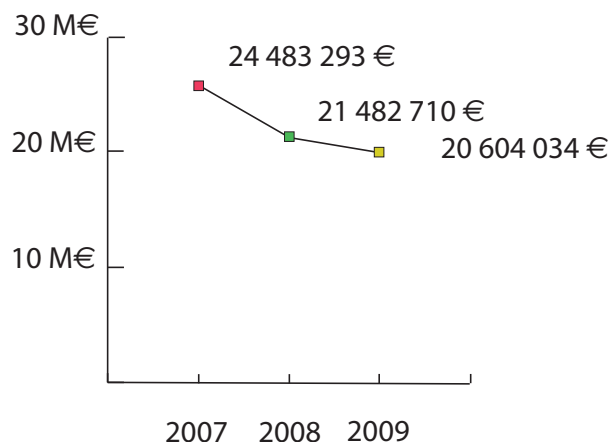
de Police municipale

Étude d'aménagement de la Maison Decauville

### Équipements informatiques

Dématérialisation des procédures et des documents de travail

## ÉVOLUTION DES BUDGETS PRIMITIFS (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)



# construire

**RÉCETTES : 20 604 034 €**

**Fonctionnement : 15 045 766 €**

**Investissement : 5 558 268 €**

### Subventions de nos partenaires financiers

(Caf, Région, Département, Communauté d'agglomération)

### Dotations de la Communauté d'agglomération

Reversement d'une partie de la Taxe professionnelle, l'autre lui servant à assumer les compétences qui lui sont confiées

### Dotations des subventions de l'État

Principalement le remboursement à 15,5% de la TVA

### Fiscalité locale

Taxe d'habitation, foncière, sur la publicité, droits de mutation, TEOM

### Emprunts réalisés sur l'investissement

### Revenus du patrimoine

Location de salles municipales

### Subventions d'investissement

Département, Région et Fonds de concours de la Communauté d'agglomération...

### Produits et recettes liés aux services rendus et à la redevance spéciale des ordures ménagères pour les entreprises

Cantine, École des Sports, activités jeunesse, crèches, centres de loisirs

### Divers

Cessions, cautions, remboursement des assurances

## Évolution des budgets primitifs

Depuis 2007, la municipalité a privilégié la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement en rationalisant les méthodes de travail et en mutualisant les compétences. L'évolution des budgets primitifs de 2007 à 2009 témoigne de cette volonté de "Prévenir pour mieux construire". Côté investissement, Voisins mise sur l'avenir. En 2009, 5 558 268 € sont alloués pour répondre aux nouveaux besoins tant en termes de sécurité, de cadre de vie, d'environnement, de services aux familles que d'animations. Les investissements permettent de construire l'avenir et contribuent à la relance de l'économie. Cette politique d'investissements est saluée et encouragée par l'État notamment par le biais du plan de relance avec le remboursement anticipé de la TVA à hauteur de 15,5%.

## Remboursement de la dette

La gestion saine et maîtrisée de la ville limite le recours à l'emprunt.

Comme dans un ménage, la commune a recours à l'emprunt pour la réalisation de grands projets en fonction de ses capacités de remboursement et après prélèvement des dépenses obligatoires. Ces investissements lui permettent d'anticiper sur des besoins futurs. À Voisins, la dette s'élève à 1 381 285 € soit 108 € par habitant (au 1<sup>er</sup> janvier 2009). La charge de la dette représente environ 6,7% du budget annuel de la Commune. Cette dette maîtrisée témoigne de la bonne santé financière de Voisins. Elle lui permet de disposer d'importantes marges de manœuvre pour dégager l'autofinancement nécessaire au remboursement de la dette et aux dépenses d'investissement nécessaires.

## COMPARATIF DE LA DETTE

108 €  
par habitant  
à Voisins



820 € par habitant  
Moyenne nationale pour les villes  
de 10 000 à 20 000  
habitants faisant partie d'une  
Communauté d'agglomération

En 2008, Voisins a été notée par l'Agence Public Evaluation System (PES) comme la commune la mieux gérée des Yvelines.

Source : Direction générale des collectivités locales (DGCL)

VOISINS, CÔTÉ DÉPENSES...

# Sagesse et ambitions, un budget 2009 maîtrisé

**La municipalité s'inscrit dans une rationalisation des dépenses de fonctionnement des services communaux. Elle arbitre sur les dépenses compressibles tout en maintenant la qualité des prestations. Chaque dépense a été analysée scrupuleusement : est-elle nécessaire ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-elle ? Peut-on réduire son coût sans impacter la qualité des prestations ? Cette optimisation a permis à Voisins de maintenir ses investissements, condition sine qua none du développement de ses projets futurs.**

Les dépenses inscrites au budget 2009 sont le reflet des ambitions de la municipalité. Celle-ci a évalué les dépenses que les services municipaux pourront réaliser dans l'année et leur répartition par grandes missions (école, social, sport, culture...).

Le budget est bâti autour des 3 priorités du mandat : la famille, l'animation quotidienne de la cité et le cadre de vie.

Sont notamment concernés, les crèches et la halte-garderies, les centres de loisirs (CLAE), les activités du service Jeunesse, la restauration scolaire, la participation aux classes découvertes et sorties scolaires, les services rendus aux seniors, les aides sociales en faveur de plus démunis et des familles par l'application des quotients familiaux...

**La Famille : 4 673 243 €**

Le bien-être et le bien-vivre des familles dans toutes leurs dimensions est au cœur de l'action municipale. La cellule familiale est le cercle privilégié de transmission des valeurs.

De la naissance au 4<sup>e</sup> âge, la Ville propose des solutions adaptées aux situations les plus diverses. C'est autour de la famille, et en particulier de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des seniors que les efforts sont portés aujourd'hui.

**3 chiffres**

**Crèche, multi-accueil, atelier d'enfants et Relais d'assistantes maternelles : 1 552 923 €**

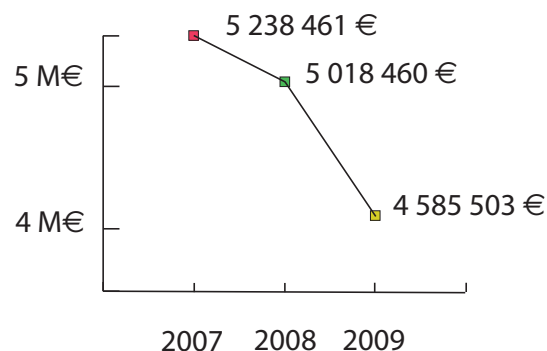
**Centres de loisirs et restauration scolaire : 1 349 956 €**

**Aides sociales en faveur des personnes en difficultés (handicapés, jeunes, enfants,...), aides aux familles et services aux seniors : 349 942 €**

**DES COÛTS REVUS À LA BAISSSE -12,46%\***

Les charges à caractère général concernent l'entretien, l'énergie, l'électricité, les consommables, contrats de prestations de services comme le traitement des ordures ménagères, l'entretien et les réparations... Une gestion saine depuis plusieurs années a permis de les réduire grâce à un pointage minutieux de chaque dépense et à une renégociation de tous les contrats.

\* entre 2007 et 2009





**Chiffre insolite  
en direct des Diablotins  
22 818 couches pour 44 enfants  
en 2008  
Coût pour la commune :  
4 650 €**

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

**474 €**

une navette scolaire hebdomadaire (aller-retour) assurant le transfert des enfants des 40 arpents, de la Grande-Île, des Pépinières jusqu'au Centre aquatique du Lac.

**100 000 €**

la réfection des menuiseries et des verrières des toitures du Groupe scolaire du Bois-de-la-Garenne. Les travaux auront lieu durant les vacances estivales.

**30 000 €**

la réfection des sols des aires de jeu au parc Eugène-Fleuré, à l'école des Pépinières et dans les crèches.

## 3 chiffres

**Sport : 1 213 376 €**

**Culture : 778 498 €**

**Prestations événementielles dédiées aux vicinios : 490 906 €**

**Le budget 2009 prévoit l'octroi de subventions à hauteur de 373 189 € (lire le dossier du Voisins notre ville n° 79).**

## L'animation de la Ville : 2 491 581 €

Tout au long de l'année, la municipalité s'attache à proposer une programmation festive, citoyenne, sportive et culturelle variée à tous les habitants, toutes tranches d'âge confondues.

Pour ce faire, elle organise de nombreuses manifestations dont le Forum des associations, la Fête de la musique, la Semaine Indigo, les Cafés des parents, les Vœux aux habitants, le bal du 14 juillet, les cérémonies commémoratives, les expositions et soirées culturelles et les manifestations sportives. Associées aux activités hebdomadaires, elles contribuent à favoriser le lien social et la dynamique de la commune.

Pour garantir la diversité des animations proposées, la municipalité de Voisins soutient activement le dynamisme associatif, condition essentielle pour une ville où l'on "vit bien ensemble". Quelque soit leur domaine d'activité, les associations jouent

un rôle indispensable et complémentaire d'animation, favorisent la construction du lien social et le développement d'une citoyenneté active.

Au total, près de 144 associations utilisent les équipements de la ville. La municipalité s'attache à les épauler au mieux dans leurs missions par la mise à disposition d'équipements, de salles de réunions et par l'aide humaine et matérielle apportée au quotidien et à l'organisation d'événements.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

**18 890 €**

coût moyen d'un gala (moyens humains, logistique et matériel compris)  
Financement à **70 %** par la Ville et à **30 %** par l'association.



## Cadre de vie : 2 626 920 €

Voisins évolue chaque jour pour offrir à tous ses habitants un environnement agréable, propre et sécurisé, à la fois respectueux de notre patrimoine et répondant aux principes du développement durable.

Maintenir l'ordre, la tranquillité et la salubrité publiques restent et demeurent une priorité de l'équipe municipale en 2009. Privilégiant la prévention, elle poursuit sa politique de sécurité avec notamment la réhabilitation du poste de Police municipale, l'installation de 3 nouvelles caméras de vidéoprotection et le déplacement de certaines autres.

S'inscrire dans une dynamique active et réactive permet d'inciter à des comportements plus responsables. En 2008, la délinquance a baissé de 25%, un résultat à mettre sur le compte des moyens mis en œuvre. Les actions conjuguées d'une Police municipale de terrain et de la vidéoprotection ont la double mission de "prévenir et dissuader" en incitant chacun à respecter toutes les règles du "vivre ensemble" et le code de la Route !

La sécurité assurée, la Ville s'attache quotidiennement à offrir un cadre de vie d'exception à chacun de ses habitants. Une attention particulière est portée à l'entretien et à la propreté de tous les sites de la ville, notamment les voiries, les pistes cyclables, les parcs et les coulées vertes. Quant au fleurissement de la ville, une équipe de jardiniers "communaux" permet de maîtriser cet art, savoir-faire reconnu en 2008 par l'obtention de deux prix au concours départemental "Villes, villages et maisons fleuries 2008" : le 1<sup>er</sup> prix de la catégorie de 10 001 à 15 000 habitants et le "Coup de cœur".

Un effort conséquent est relevé pour répondre aux grands défis du traitement de nos déchets et de la propreté urbaine. Sur le terrain, les actions se multiplient : prévention auprès des scolaires, expérimentation du compostage auprès de 400 foyers voisins, sensibilisation de tous au tri et aux comportements éco-citoyens.

## 3 chiffres

Collecte et traitement des ordures ménagères : 1 151 568 €

Voirie communale et propreté urbaine : 420 215 €

Sécurité de la ville : 369 696 €



**Location et maintenance d'un bac d'ordures ménagères (OM) par an : 6,66 €**  
**Le coût annuel pour l'ensemble des bacs OM oscille autour de 40 000 €**

## Investissement

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

#### 1 503 000 €

la réhabilitation et l'extension du site de La Gravière avec des matériaux favorisant le développement durable.

Les travaux sont prévus en 2009 et 2010.

Les 1250 adhérents et les 98 professeurs feront la rentrée de septembre 2010 dans des locaux insonorisés, plus fonctionnels et mieux identifiés.

#### 265 000 €

le réaménagement des locaux de la Police municipale dont **35 000 €** consacrés aux études préalables.

Situé au 3 rue Hélène-Boucher, le poste sera restauré en vue d'améliorer l'accueil et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux débuteront fin 2009. Pour la petite anecdote, ce bâtiment datant de 1847 (architecte M. Néglet), fut la première mairie de Voisins. Il fait partie intégrante de notre Patrimoine et nécessite d'être conforté.

#### 117 000 €

les études liées à la réhabilitation et à la remise aux normes de la Maison Decauville.

#### 50 000 €

l'achat de 3 caméras de vidéoprotection.

## LES RESSOURCES HUMAINES

# Derrière chaque service, des professionnels qualifiés

**55,37 % du budget de fonctionnement est alloué aux Ressources humaines. La politique définie par la municipalité privilégie l'autonomie pour garantir le suivi et la maîtrise des services aux habitants tout en externalisant des missions saisonnières ou ponctuelles.**

**En 2009,  
l'augmentation du budget Ressources humaines a été contrainte à 3,35%.  
Soit une baisse de de + de 3 points par rapport à 2008**

L'effectif existant est toutefois resserré : les recrutements limités, la rationalisation et le remplacement des départs (retraites, mutations) étudiés au cas par cas en favorisant la mobilité interne et la mutualisation des compétences. Ce qui a permis de limiter l'augmentation du budget Ressources humaines à 3,35 % en 2009.

### Des choix stratégiques pour une meilleure adaptation aux évolutions futures.

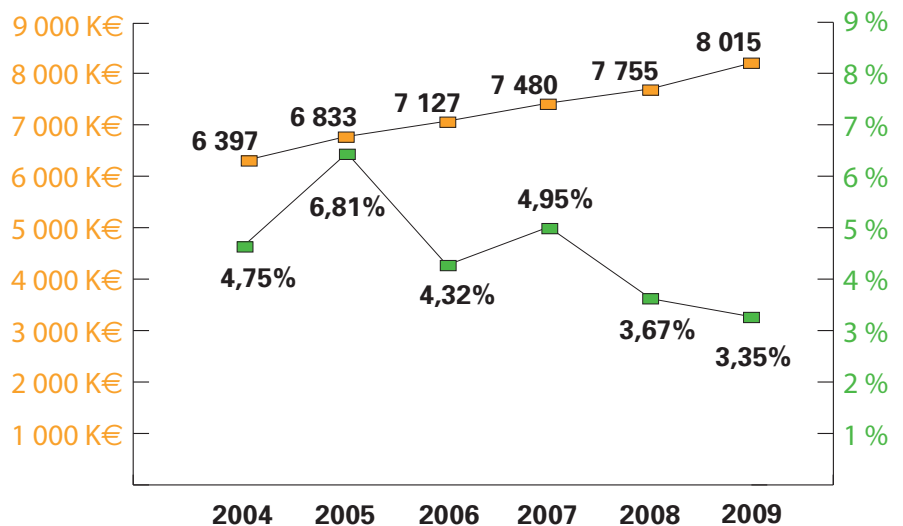
Pour répondre aux demandes et besoins des habitants, une large palette de métiers est représentée au sein d'une seule et même institution : la commune. La ville est un éventail de professions variées et complémentaires liées par un même esprit, celui du service public.

Dans toutes les structures - qu'elles soient privées ou publiques - ces charges augmentent chaque année. C'est un effet mécanique lié à l'augmentation du SMIC et à l'évolution des carrières. Concernant cette dernière, motivation, implication, efficacité et réactivité au travail en dépendent. C'est dans cette optique que la municipalité a choisi de reconduire en 2009 le budget formation 2008.

### Masse salariale au 31 décembre 2008 :

**226 agents permanents, 2 apprentis et 74 vacataires payés (équivalent à 11 temps-plein). 30% des agents de la Ville sont rémunérés sur la base du SMIC.**

Évolution de la masse salariale 2004-2009



## LE PERSONNEL DE VOISINS EN 5 QUESTIONS

### ■ Être fonctionnaire, c'est quoi ?

Un fonctionnaire est une personne employée par l'État, un établissement hospitalier ou une collectivité locale (Région, Département, Commune) dans un emploi permanent. Il est titularisé à son poste dans un grade de la hiérarchie administrative. Être "fonctionnaire" est ainsi un terme générique aux réalités bien différentes.

### ■ Tout le personnel communal est-il fonctionnaire ?

Pour contrer une idée reçue fortement relayée, tout le personnel communal n'est pas fonctionnaire. Il y a aussi des agents en contrat à durée déterminée (remplaçants, saisonniers ou agents n'ayant pas réussi un concours de la fonction publique) et des vacataires.

### ■ Quelle est la particularité du personnel communal ?

Travailler au sein d'une mairie, c'est être polyvalent et avoir une relation de proximité



avec les habitants. Des missions exigeantes et enrichissantes.

### ■ Des avantages... des contraintes ?

Concernant les avantages - logements et voitures - leur nombre est limité et leur utilisation délimitée.

À Voisins, il n'y a pas de logement de fonction, ni de locataires logés à titre gracieux. Si certains logements sont attribués au personnel, c'est en contrepartie de missions de gardiennage les soirs et week-ends. Ce sont des astreintes qui nécessitent, selon un calendrier défini, une disponibilité 24h/24. Tous paient un loyer "modéré".

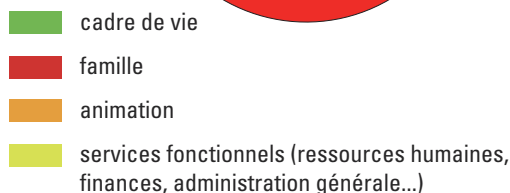
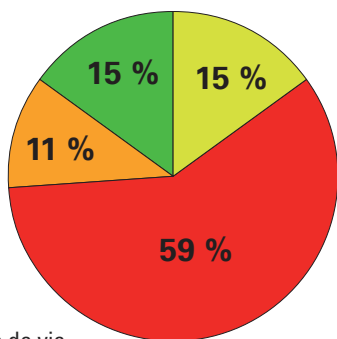
Concernant les véhicules dits "de service", ils sont au nombre de 9 et attribués aux

agents dans l'exercice de leurs missions. Ils ne peuvent être utilisés à des fins personnelles.

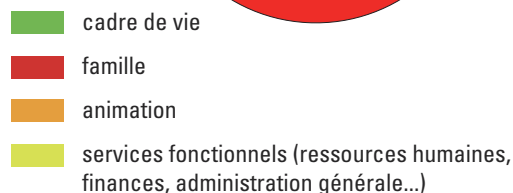
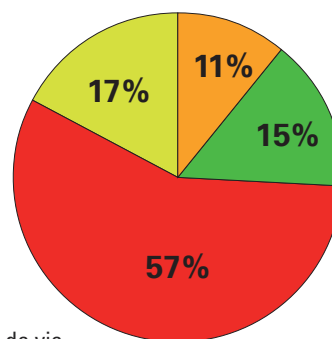
### ■ Quelle moyenne d'âge ?

La moyenne d'âge est supérieure à 40 ans. Pour prétendre à la retraite, 40 années de cotisations sont désormais obligatoires. Aucun système équivalent à la préretraite n'existant dans le secteur public, les départs en retraites avant l'âge de 60 ans sont loin d'être une réalité.

Répartition des agents par priorité :



Répartition du budget consacré à la masse salariale : 8 014 397 €



# L'heure est à la prudence

**Les règles changent... le contexte actuel est incertain pour tous y compris pour nos partenaires (CAF, Communauté d'agglomération...). L'impact sur nos recettes est déjà visible, plus particulièrement sur les droits de mutation. L'État rationalise ses dépenses et met les collectivités locales à contribution pour réduire le déficit. Le défi de la municipalité pour l'élaboration du budget primitif 2009 : évaluer cette baisse de recettes et l'anticiper pour ne pas hypothéquer les services rendus aux habitants et maintenir la politique d'investissement.**

## **Dotation globale de fonctionnement : un effort demandé aux Collectivités territoriales**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est destinée à couvrir les dépenses que les communes doivent assumer au nom de l'État. Jusque-là, elle était calculée en fonction de l'inflation prévisionnelle et de la croissance du Produit intérieur brut (PIB). Aujourd'hui, seule l'inflation prévisionnelle est utilisée pour déterminer le montant de la DGF. Ce nouveau mode de calcul s'avère beaucoup moins favorable aux Collectivités territoriales.

## **Droits de mutation : une baisse plus importante que prévue**

Beaucoup ignorent que les communes perçoivent des revenus provenant des transactions immobilières réalisées sur leur territoire. Si vous achetez une maison qui a plus de 5 ans, cette dernière est considérée comme un logement ancien et fait l'objet de droits d'enregistrement dont le taux est de 5,09 %. Ce pourcentage se décompose en trois taxes différentes : droits départementaux (3,6%), droits communaux - appelés encore droits de mutation (1,2%) - et taxe d'État (0,29 %).

Les droits de mutation constituent une part des recettes des collectivités. La crise du marché de l'immobilier engendre une baisse du nombre de transactions, donc une chute des droits de mutation perçus par les communes. Ce qui, par contre, n'a aucune incidence sur la valeur des biens.

**En 2008, les Droits de mutation représentaient 655 000 € des recettes de la Ville. Pour 2009, ils sont estimés par la Commission municipale à 300 000 €. Soit l'équivalent de 6 points d'impôts.**

### Évolution des droits de mutation en €

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2007	42 683	64 695	56 837	32 790	23 306	39 615	77 090	76 397	118 768	67 274	72 162	33 501
2008	62 452	62 838	43 055	42 006	50 222	39 545	84 906	93 556	101 815	41 476	3 840	25 781
2009	13 878	15 031	24 799									

**Investissements :  
une nécessité pour  
construire l'avenir**

La commune de Voisins a connu une ascension fulgurante dès les années 60 : constructions et équipements sont sortis de terre pour répondre aux demandes d'une population jeune et en forte croissance. Aujourd'hui, le parc immobilier a besoin d'être rajeuni, rafraîchi et mis aux nouvelles normes de sécurité, d'isolation et d'accessibilité. Il en va de même pour les outils de production. Les technologies ont évolué permettant de gagner en efficacité et en rapidité, l'enjeu est de garantir des services optimaux et adaptés aux nouveaux besoins.

Anticipées et réalisées chaque année, ces opérations d'entretien et de mises aux normes permettent d'assurer sur le long terme la qualité et la sécurité des équipements municipaux. Ainsi, la municipalité opte pour le vieil adage "Mieux vaut prévenir que guérir". Le développement d'une ville est à construire pour le long terme.

**Contexte particulier cette année,  
le plan de relance  
annoncé par l'État**

Les collectivités locales bénéficieront en 2009 du remboursement de la TVA correspondant aux investissements engagés en 2007 et en 2008. Ce remboursement anticipé présente l'avantage, de bénéficier en 2009 de deux années de remboursements. Un apport précieux pour une année particulière. Pour le maintenir en 2010, il faudra que la Commune investisse cette année un euro de plus que le montant moyen des dépenses d'investissement réalisé pour la période 2004/2007.

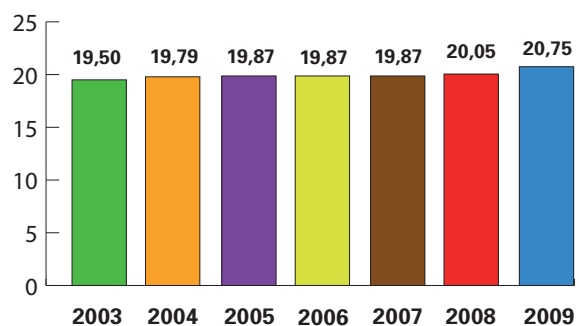
# Zoom sur... votre taxe

La taxe foncière est due par les propriétaires.

The image shows a document titled 'TAXES FONCIÈRES 2008' with a table of property values and tax amounts. The table has several columns, including 'Valeur cadastrale', 'Valeur vénale', and 'Montant de la taxe'. The document is in French and includes a header with the year '2008' and the title 'TAXES FONCIÈRES'.

**Vos impôts  
"2009"  
représentent  
30% des  
recettes de la Ville**

Évolution de la taxe foncière



# d'habitation et votre taxe foncière

## 1 - Valeur locative

Cette valeur est déterminée par le service du cadastre avec le concours de la Commission communale des impôts directs locaux en tenant compte de la consistance, de la situation et de l'état du logement. Elle correspond à un loyer annuel que le propriétaire pourrait tirer d'un local loué dans des conditions normales. Comme partout en France, à Voisins, elle ne suit pas le marché locatif local, d'où un écart de plus en plus important entre les loyers pratiqués et ces valeurs locatives.

## 2 - Abattements vicinois

La municipalité a mis en place une politique d'abattements particulièrement favorable permettant un impôt plus juste et adapté à la situation particulière de chaque foyer.

■ 15 % pour l'ensemble des contribuables redevables au titre de leur habitation principale.

■ 10 % par personne à charge\*.

Au-delà de 2 personnes à charge, 20 % supplémentaire\*\*.

■ 15 % pour les personnes non-imposables sur le revenu (spécial à la base).

### Nouveauté 2009

■ 10 % pour les personnes handicapés ou invalides.

## 3 - Taux d'imposition

Ce taux est fixé par le Conseil municipal (l'évolution des taux depuis 2003 vous est communiquée dans le graphique ci-contre).

## 4 - Frais de gestion

L'État qui prélève les impôts, pour la Commune, le Département, la Région et son propre compte, en perçoit un pourcentage pour les frais de gestion occasionnés.

## 5 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Cette taxe permet à la collectivité locale d'assurer le service de collecte ou de traitement des ordures ménagères.

Depuis 2005 et ce, malgré l'évolution des services - collecte du verre en porte-à-porte, déchetterie... -, la municipalité n'a pas augmenté le taux de la TEOM qui reste à **6,11%**.

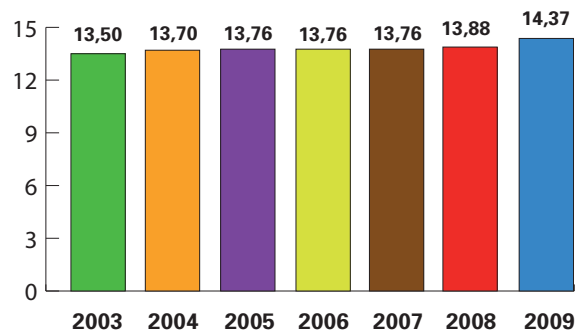
\* abattement obligatoire

\*\* abattement obligatoire de 15%, majoré de 5% par la municipalité soit 20%.

La taxe d'habitation est due par les propriétaires et les locataires.



Évolution de la taxe d'habitation





# Europe: où investir notre argent ?

Votre vote, utilisez-le lors des élections  
du Parlement européen le **7 juin**.

[www.elections2009.eu](http://www.elections2009.eu)





## Voisins notre ville

SUPPLÉMENT FINANCES  
mai 2009

- **Entretien avec Alexis Biette et Cédric Duflot** pages 2-3
- **Une Ville Nouvelle en mutation** pages 4-5
- **Budget 2009 : prévenir pour mieux construire** pages 6-7
- **Sagesse et ambition : un budget maîtrisé** pages 8-9
- **Derrière chaque service des professionnels qualifiés** pages 11-12
- **L'heure est à la prudence** page 13
- **Zoom sur vos impôts** pages 14-15





Voisins notre ville

**Entretien avec Alexis  
Biette et Cédric Duflot**

\_\_\_\_\_ pages 2-3

**Une Ville Nouvelle en  
mutation**

\_\_\_\_\_ pages 4-5

**Budget 2009 :  
prévenir pour mieux  
construire**

\_\_\_\_\_ pages 6-7

**Sagesse et ambition :  
un budget maîtrisé**

\_\_\_\_\_ page 8-9

**Derrière chaque  
service des  
professionnels qualifiés**

\_\_\_\_\_ pages 11-12

**L'heure est à la  
prudence**

\_\_\_\_\_ page 13

**Zoom sur vos impôts**

\_\_\_\_\_ pages 14-15

